

## CAHIER DES CHARGES DES PPRE

<b>CONNAITRE</b>	<b>Elèves concernés</b>	Les élèves de sixième qui à l'issue des évaluations ne maîtrisent pas les compétences de base attendues ainsi que les redoublants.
	<b>Modalités de repérage et de diagnostic</b>	Repérage d'élèves potentiellement concernés et élaboration d'un diagnostic: <ul style="list-style-type: none"> <li>- lors des commissions d'harmonisation école/collège</li> <li>- à l'issue des évaluations nationales de sixième</li> <li>- à partir d'informations quotidiennes en classe</li> <li>- auprès de différents partenaires en ne se limitant pas aux seules performances scolaires</li> <li>- par des entretiens individuels et personnalisés</li> </ul>
	<b>Moyens mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La classe reste la structure de référence.</b></li> <li>• Organisation interne par gestion du temps global et des emplois du temps, mobilisation de temps spécifique.</li> <li>• Accompagnement et exploitation TICE et CDI</li> <li>• Moyens créés par la Loi de cohésion sociale et notamment les équipes de réussite éducative</li> <li>• 2h non affectées en sixième</li> </ul>
<b>ANALYSER</b>	<b>Enjeux des actions envisagées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter des prises de conscience et une identité positive.</li> <li>• Favoriser le désir et un projet d'apprendre.</li> <li>• Contribuer à ce que l'élève donne du sens aux apprentissages.</li> <li>• Permettre la construction de compétences de base.</li> </ul>
	<b>Modalités pédagogiques envisageables</b>	<p><b>L'action pédagogique personnalisée a d'abord lieu dans la classe</b> mais elle doit être articulée à des modalités telles que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupes de besoin</li> <li>- Aide individualisée, ATPE</li> <li>- Tutorat, adulte référent</li> <li>- Remise à niveau</li> <li>- Etudes dirigées</li> <li>- Projet interdisciplinaire</li> <li>- .....</li> </ul>
<b>REPONDRE</b>	<b>Mise en oeuvre</b>	<p><b>AVANT :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définition par le chef d'établissement des moyens disponibles et mobilisables dans l'établissement.</li> <li>2. Coordination du travail assurée par le professeur principal en relation avec l'équipe pédagogique avec échéancier.</li> <li>3. Entretien avec l'élève</li> <li>4. Formalisation du projet de PPRE</li> <li>5. Présentation du dispositif retenu par l'équipe au chef d'établissement.</li> <li>6. Présentation du dispositif retenu à l'élève et à ses parents par le professeur principal et le chef d'établissement.</li> </ol> <p><b>PENDANT :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Action au sein de la classe</li> <li>2. Actions au sein de l'établissement</li> <li>3. Actions peri-scolaire</li> <li>4. Coordination et suivi</li> <li>5. Prise en compte des progrès réalisés dans l'évaluation de l'élève.</li> </ol> <p><b>APRES :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bilan avec l'équipe pédagogique.</li> <li>2. Bilan avec l'élève et sa famille.</li> </ol>
	<b>Evaluation du pilotage</b>	<p>Evaluation du dispositif par le conseil pédagogique</p> <p>Indicateurs observables de progression pour l'élève</p> <p>Indicateurs d'effets pour l'établissement</p> <p>Bilan par le chef d'établissement et prise en compte dans le projet d'établissement.</p>